N° 3793 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 4 Novembre 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'ÉCHO FRANCO-BELGE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les Fils des Preux

Il y a quelque temps, nous consacrions un article à la noblesse de France et nous montrions avec quelle aisance, des rejetons de marchands de marrons, des fils de marchands de peaux de lapin, se donnaient des titres de duc et de marquis, blasonnant leurs voitures de couronnes plus ou moins fermées et ne consentant que péniblement à s'abaisser jusqu'au modeste tortil de baron.

La question est tout à fait d'actualité, car depuis quelques semaines, M. le vicomte A. de Royer, qui a fortement bouquiné les dictionnaires héraldiques et les généalogies, publie dans la *Revue des Revues* des articles fort amusants sur les faux titres dont se pare de nos jours, toute une noblesse de pacotille.

La presse de Paris vivement intéressée, reproduit et commente.

Il n'est pas jusqu'au *Gaulois*, journal des princes, moniteur officieux de l'aristocratie de France, qui ne se préoccupe des révélations, plutôt fâcheuses, de M. de Royer, sur les origines de nos gentilshommes.

On sait que le *Gaulois* est dirigé par un habile homme qui, jadis juif et marchand de lorgnettes (habits, vieux galons, ferraille à vendre), est aujourd'hui... catholique pratiquant et de plus, porte-parole autorisé de Monseigneur le duc d'Orléans.

Il convient d'ajouter que M. Arthur Meyer n'en tire pas trop vanité et qu'il néglige de blasonner le *Gaulois* à ses armes indiquées par Aurélien Scholl : (de gâteau d'or sur *chaud* d'habits).

Quoique d'humeur assez mauvaise, le *Gaulois* reconnaît que les origines de la noblesse actuelle se sont pas partout des plus pures. A ce sujet, un des rédacteurs de la maison raconte plaisamment le fait historique suivant :

A un certain moment, vers le commencement de la Renaissance, une insurrection populaire chassa les nobles de Florence. Un gouvernement révolutionnaire s'établit, qui n'était pas sans analogie avec la Commune de 71. Thiers voulait écrire l'histoire de Florence tout justement parce que presque toutes les formes de pouvoir, soit aristocratique, soit démocratique, y ont été successivement essayés. Or, pendant cette période révolutionnaire dont je parle, la Commune florentine décréta que les titres de noblesse, abolis, seraient réservés pour les criminels. Un escroc était fait baron, un voleur comte, un assassin duc. Ceci ne dura pas longtemps. Mais certains ménages gardèrent les titres dont on les avait affublés. On en rit, sans doute, pendant une génération ou deux. Au bout d'un siècle, les descendants de ces singuliers gentilshommes firent figure de nobles de bon aloi...

Voilà qui va rafraîchir un peu la naïve admiration de certains jobards pour les titres ronflants dont s'affublent quelques-uns de nos comtes romains, qui sont surtout des comtes... à dormir debout.

Notre éminent confrère Francisque Sarcey, qui semble beaucoup s'amuser les piquantes anecdotes contées par M. de Royer, nous raconte celle-ci dans le *XIXe Siècle* :

« Il y avait vers 1770, dans une petite ville de Bourgogne, un négociant des plus honorables, et qui avait gagné une assez grosse fortune. Il s'appelait Duvillars. Un nobo prédestiné; il avait d'acheter une petite terre qui s'appelait Villars, et ses concitoyens changèrent gracieusement le du en de l'appelèrent gros comme le bras M. de Villars.

L'ambition lui vint. Quelques années plus tard, il achète à Paris une vaste hôtel et s'y installa. Il se fit appeler marquis de Villars. C'était modeste de sa part; on ne peut pas du premier coup passer duc. Il a mit en quête d'un portrait authentique du célèbre maréchal dont il avait usurpé le nom. Il eut la chance de le trouver. Avec une piété qu'on ne saurait assez louer, il le plaça au beau milieu de salon, et il y ajouta une douzaine d'autres portraits d'aïeux et d'amis. Une fois la galerie des mêmes au complet, le marquis monta en grade et devint duc. A la Révolution, il émigra en bon rejeton des Villars. A son retour, c'était un duc avéré, martyr de sa fidélité au roi, ses fils et petits-fils sont donc comme lui, ils ont sans doute ajouté un portrait aux autres. »

Parmi les explications données par la *Revue des Revues*, il y a lieu de retenir ce détail : que sur 360 familles princières dont s'honore (?) la France, il n'y en a *pas une* dont les titres soient authentiques.

C'est dur pour le prince de Sagan qui ne sera plus célèbre désormais que par ses écuries. Noblesse de race hier, noblesse de crottin aujourd'hui. Ainsi va le monde !

On se souvient sans doute encore de l'histoire de ce prince de Lusignan qui, indigné qu'un croquant osa prendre le titre de comte de Lusignan, traîna ce dernier devant les tribunaux.

Le procès eut lieu, et après examen des pièces d'origine des deux plaideurs, les juges déclarèrent que le prince n'était pas plus prince que le comte n'était comte.

Ils étaient tous les deux aussi peu nobles que possible.

Le plus glorieux des ancêtres du prince s'appelait Michabeif et avait été quelque chose comme valet de ferme. Le comte remontait à un ancien marchand de cannelle et de rhubarbe de la rue des Lombards — lui non de Brichon et qui vint sur ses vieux jours, vivre de ses rentes à Lusignan.

Il s'appela dès ce moment Brichon de Lusignan.

Il paraît que le terminaison de ce nom compliqué plut beaucoup à ses petits-fils, car ces derniers supprimèrent Brichon et gardèrent Lusignan.

Et il y a des milliers de nobles qui le sont aussi authentiquement.

M. de Royer annonce qu'il s'occupera successivement des 6,500 marquis, comtes et barons. Il négligera sans doute les 43,000 nobles se contentant d'une simple particule.

Le *de* est aujourd'hui extrêmement répandu et nous avons ainsi dans le Nord (un peu partout aussi, sans doute) des tas de gens qui se donnent de la particule sans y avoir le moindre droit.

Ce n'est pas que ce soit sale, mais ça tient de la place.

Après tout, nos barons pour rire et nos particules d'occasion ne font de mal à personne en se donnant du titre.

Ils éblouissent simplement leurs cochers, leurs valets de chambre et leurs cuisinières.

Ce n'est même pas très certain.

Pour terminer par un amusant exemple de la fantaisie qui préside parfois à l'ornementation d'un nom de solide roture, citons ce cas rappelé par Francisque Sarcey :

« Un roturier s'appelait *Fromage* ; il eut des fils, dont l'un devint marquis de Gruyère, l'autre comte de Camembert et le troisième vicomte de Brie. »

Il n'y eut jamais, ajoute Sarcey, de noblesse plus authentique.

Encore la existait-il une origine de nom qui ne manquait pas de sel : nous en connaissons de plus curieuses encore.

Témoin, ce monsieur Lambert qui ayant acheté un petit jardinet au centre duquel se trouvait un puits, fit construire auprès une grotte artificielle et prit quelque temps après le nom sonore de : Lambert du Puy de la Roche-Taillée.

Nous n'en finirons plus si nous devions signaler tous les ridicules et toutes les vanités qui ont présidé à la confection de notre noblesse actuelle.

Attendons la continuation des piquantes révélations de M. de Royer.

Par ce que nous connaissons déjà, nous prévoyons que la suite ne manquera ni d'originalité, ni de gaieté.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LA SECONDE RENTRÉE

On estime que le gouvernement obtiendra demain environ 400 voix, si une interpellation sur la lecture de la déclaration ministérielle. Il existe une très grande lassitude pour la politique de combat et l'on croit à la nécessité d'accorder quelque crédit au nouveau cabinet. La plupart des interpellations déposées sont le précédent ministère, vont être abandonnées. En effet, il est bien difficile d'interroger M. Dupuy sur les actes de M. Brisson et de lui en demander compte. La réponse de M. Dupuy serait trop facile et ce serait du temps perdu pour la Chambre.

Il est vrai de dire que cette considération n'arrête pas toujours les enragés parleurs. La Chambre fixera certainement à une date très rapprochée la nomination, par les bureaux, des 33 membres de la commission du budget. Il est probable que cette opération aura lieu mardi.

Toutefois, personne n'espère que le budget de 1899 pourra être voté cette année ; une demande de deux douzièmes provisoires devra évidemment être faite. On assure qu'au Sénat, les rentiers au projet d'impôt sur le revenu présenté par M. Peytral, se seraient affaiblies. On pense que le ministre des Finances, s'il obtient le vote de la Chambre, ne rencontrera plus au Luxembourg, qu'une opposition platonique dont il lui sera aisé d'être vainqueur. Sa personnalité est très sympathique à nos pères conscrits qui n'oublient pas que M. Peytral était un de leurs vices-présidents. En somme, la rentrée qui s'opérera demain semble devoir être suivie de jours estimés et contrairement à l'ordinaire avec la rentrée bruyante du 25 octobre.

T. H.

LA PETITE ÉPARGNE

La puissance d'épargne de notre pays est proverbiale ; mais on ne s'en rend bien compte qu'avec des chiffres précis. Sait-on, par exemple, que le chiffre des dépôts des caisses d'épargne au 1er janvier 1898 s'élève à la somme invraisemblable de *3 milliards et demi*, ou plus exactement 3,495,795,356 francs (4 centimes). C'est, on le sait, la Caisse des dépôts et consignations qui est chargée de gérer la fortune des caisses d'épargne. Il est curieux de savoir quels placements elle a mis à l'aide de ces sommes énormes.

Les 3 milliards et demi sont constitués de la manière suivante :

1 milliard et demi de 3 0/0 amortissable ;
1 milliard 500 millions de 3 0/0 perpétuel ;
46 millions et demi de 3 1/2 0/0 ;
26 millions de Bons du Trésor ;
145 millions d'obligations du Trésor ;
15 millions d'obligations de chemins de fer ;
20 millions d'obligations du Crédit foncier ;
2 millions de l'emprunt du Tonkin ;
140 millions de fonds en compte courant.

Les revenus de ce portefeuille s'élèvent à 119 millions et demi.

Échos et Nouvelles

La gloire moderne. — Un éditeur anglais a demandé au sirdar Kitchener d'écrire un volume sur la campagne du Soudan. Il a offert, pour cette publication, la bagatelle de 500,000 fr.

Il marchera pas blanc. — La nommé Gallet vu quelquefois à Tours, en pas accident, une marche de soixante-douze heures consécutives avec le sac de fantassin au dos et le fusil sur l'épaule droite, sans le changer d'épaule durant toute l'épreuve !

AU JOUR LE JOUR

Le Théâtre dans les Ecoles (6)

A l'Ecole primaire

On peut dire maintenant que le Théâtre scolaire fait définitivement partie des programmes universitaires. Nous avons montré dans une série d'articles que ce merveilleux moyen d'éducation était fort en honneur à l'heure actuelle, non-seulement dans les lycées de garçons où l'on joue de bonne comédie, mais encore et surtout dans nos collèges de jeunes filles, qui interprètent avec une rare science de débit, des chefs-d'œuvre vraiment que jamais elles n'avaient su qu'ânonner sans les comprendre.

Les Etudiants eux-mêmes ont apporté le contingent de leur activité et de leur initiative à ce mouvement et il y a quelques jours nous rappelions que l'inoubliable soirée du *Portrait de Manon* aurait des lendemains et que le Théâtre des Etudiants pourait être considéré comme créé. Il semblerait dès lors que la victoire fut acquise et que tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre pourraient couronner leurs fronts des lauriers bien gagnés.

Il n'en est rien pourtant, et si du côté de l'enseignement secondaire, la voie est définitivement tracée, il reste encore quelque chose à faire du côté de l'enseignement primaire.

Non que la comédie soit systématiquement dédaignée dans ce petit monde intéressant au possible.

Ce serait mal connaître ces admirables associations d'anciens élèves, que de les croire insensibles à ce de ces représentant gracieux du public qu'on apprend à débiter des vers sans les chanter et à se tenir de façon non ridicule sur une scène. Mais l'enseignement primaire supérieur, notamment, il est de mode de se réunir quelques-uns, d'apprendre tant bien que mal, plutôt bien que mal une comédie et d'en offrir la primeur à des amis.

De ce fait, nous avons eu le plaisir d'assister à des auditions qui nous ont laissé d'exquis souvenirs. Les artistes trouvaient le moyen par leur seule intelligence et sans le concours de professeurs, d'interpréter, avec esprit, des vaudevilles de Labiche, tels les *Deux Timides* ou la *Grammaire*, qui demandent chez les interprètes une finesse très exercée.

Ce n'est donc point à l'enseignement primaire supérieur mais à l'enseignement primaire que vont nos doléances.

Grâce au dévouement permanent des instituteurs, les classes ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois.

De notre temps, l'initiative du maître d'école se bornait au seul programme. Quand ce brave bogome de dodogome avait fait répéter sur tous les tons l'alphabet ou la règle de multiplication avec quelques exemples au tableau noir, il considérait sa journée comme terminée et s'en allait coucher. Il n'était pas question comme aujourd'hui de conférences, de cours de sténographie, d'orphéons scolaires. Les œuvres post scolaires n'existaient pas et le certificat d'études obtenu, l'élève s'éloignait le cerveau farci de dates ou de calculs mais n'ayant pas exercé son intelligence et son jugement. L'instituteur encouragé par ses chefs a cet devoir le guide de l'enfant : il lui a appris à penser et à réfléchir; il lui a enseigné à mettre en mouvement et en valeur toutes ses facultés. Conférencier, il lui a appris à parler, déclamateur, il lui a enseigné l'art de bien dire.

Dans sa classe, l'étolier est devenu réellement un être intelligent et pensant. A partir de ce moment, les récitations ont cessé d'être de monotones refrains, les additions et les soustractions sont devenues des opérations raisonnées. Le commentaire est venu s'ajouter à côté du calcul. Les élèves n'ont plus été les phonographes mirifiquants du maître.

Une pareille éducation ne peut être qu'extrêmement favorable à la création d'un *Théâtre primaire*.

Habitués dès leur âge le plus tendre, à débiter leurs leçons d'une façon intelligente, ces jeunes garçons seront quand ils voudront de merveilleux acteurs.

Tous a déjà été tenté à plusieurs reprises et à parfaitement réussi. Nos instituteurs ont eu l'habileté et l'intelligence de nous plusieurs années d'avoir eux aussi leurs patronages scolaires. Il leur arrive fréquemment, durant l'hiver, de réunir autour d'eux leurs anciens et leurs nouveaux élèves, de commenter en leur présence une page de poète ou d'historien, de leur donner aussi dans une causerie improvisée quelques sages conseils sur les devoirs de l'existence.

Il serait facile de remplacer à l'occasion ces conférences par de petites répétitions où l'on apprendrait aux enfants le moyen d'interpréter une comédie ou un drame. La classe pourrait être divisée en plusieurs sections suivant l'âge et le degré d'instruction de l'enfant. Aux tout petits, on se contenterait d'enseigner quelques dialogues ou des monologues à leur portée. Les bibliothèques abondent en monologues enfantins et les professeurs n'auraient que l'embarras du choix.

Ainsi se fonderait graduellement ce théâtre primaire qui rendrait d'inappréciables services aux élèves comme aux maîtres.

Dans l'enseignement congréganiste qui n'a fait au reste que nous imiter, on a compris l'importance de cette éducation par le théâtre. Il n'est point un patronage qui ne donne autjourd'hui d'un petit théâtre. On y joue le dimanche et les jours de fêtes des comédies de Labiche, revues et soigneusement corrigées ou des pièces de théâtre avec des changements de texte à mourir de rire.

Les grands pensionnats sont, en ce sens, admirablement munies : ils disposent parfois de scènes que bien souvent envieraient des théâtres de province. Sans recourir à ce luxe fort inutile, nos écoles primaires pourraient avoir elles aussi leur théâtre. A force d'ennuis et secondés par les associations, les instituteurs ont trouvé moyen de réunir les fonds nécessaires pour acheter la lampe à lumière oxydique indispensable aux projections et les connaît assez pour savoir qu'ils auront leur théâtre quand ils voudront.

Il n'est pas du reste un menuisier ou un tapissier ayant gardé bon souvenir de son enfance passée à l'école, qui ne tiendrait à honneur et à joie de collaborer à cette œuvre. Les amis secrets de l'instituteur ne lui manqueraient pas : parents et enfants se mettraient tous à sa disposition pour lui faciliter la tâche. Quand on voudra, il n'est pas une salle d'école qui n'aura son théâtre.

Ce jour-là, l'instituteur pourra se déclarer satisfait, il aura beaucoup fait pour l'enseignement.

G. D. JEANDOUZY.

Le Budget de 1899

Paris, 3 novembre. — Demain sera distribué aux députés le projet du budget, repris par le cabinet actuel.

L'équilibre de ce budget se présente comme suit :

Recettes. .	3.474.837.800 francs.
Dépenses . .	3.474.094.179

D'où un excédent de recettes de 742,921 fr.

Par rapport au budget de 1898, les dépenses représentent une augmentation de 86,466,721 fr.

Sur ce chiffre total 55,002,617 fr. correspondent à des dépenses qui ne sont que la conséquence des dispositions législatives ou d'engagements antérieurs. Les dépenses nouvelles réelles atteignent 31 millions et demi, dont 18 millions 500 mille francs pour les besoins de l'armée et de la marine.

Certaines économies ont pu être réalisées, elles se montent au chiffre de 26 millions 671,395 francs.

D'autre part, les réductions sur les crédits des guerres, sur ceux de l'Exposition et sur ceux de la Dette publique, s'élèvent à 40 millions *859,144 francs* auxquels il faut ajouter 8 millions 690,398 francs de dépenses non renouvelables.

L'augmentation effective des crédits de 1899 sur ceux de 1898 ne s'élève réellement qu'à 40 millions 675,788.

Les crédits demandés pour la guerre sont de 647.998.409 fr., en augmentation de 8.040.422 fr. sur ceux de 1898.

Les crédits demandés pour la marine s'élèvent à 304.078.400 francs, soit une augmentation de 17.121.454 francs sur 1898.

LES RECETTES

En ce qui concerne les recettes, l'augmentation des recettes douanières, en raison de la crise des bleu, et de l'augmentation de la récolte des vins, a été fixé à 19.833.847 francs.

Cette somme était loin de balancer l'augmentation de dépense reconnue comme indispensable, il s'en faut de 21 millions.

Pour arriver à parfaire cette somme, on a donc été amené à faire état d'un somme de 14 millions provenant des « mandats » impayés que l'administration a la certitude de ne jamais acquitter et qui seront versés au Trésor.

D'autre part le projet de budget évalue à 500 mille francs la part de bénéfices que la Compagnie P.-L.-M., en vertu de la convention de 1897 versera pour la première fois au trésor en 1899.

Enfin, pour équilibrer le budget, le gouvernement relève le prix de vente des cigares de luxe ainsi que des cigarettes fabriquées à l'étranger, de la cafetiaît étrangers et des scaferli supérieurs.

Les modifications de prix de vente des tabacs se traduisent par une recette totale de 6 millions 400.000 francs répartie comme il suit :

Cigares de la Havane	459.000 fr.
Tabacs de santé	156.000 fr.
Cigarettes fabriqués à l'étranger	500.000 fr.
Scaferlatie supérieurs ou étrangers	5.285.000 fr.

Telles sont les grandes lignes de ce projet dont les caractéristiques sont d'après l'exposé des motifs : d'une part, la sincérité absolue des prévisions de dépenses et la modération des évaluations de recettes ; d'autre part, l'incorporation complète de toutes les dépenses nouvelles réclamées par les nécessités de la défense nationale ou pour l'achèvement des grandes entreprises de travaux publics qui ne sauraient être ajournées sans dommage pour le développement économique du pays.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 3 novembre. — Les membres du nouveau Cabinet ont tenu ce matin leur premier Conseil, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. C. Dupuy a indiqué le sens de la déclaration ministérielle qui sera lue demain à la Chambre.

Les ministres se réuniront de nouveau demain matin en Conseil de Cabinet.

Dorénavant, il y aura Conseil des ministres le mardi et le vendredi, le Conseil de Cabinet se tiendra le jeudi.

La mission Lagarde

Le ministre des affaires étrangères n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle donnée par le *Daily Mail* et d'après laquelle les envoyés abyssins et M. Lagarde auraient été attaqués près de Djibouti.

Les dernières nouvelles reçues de notre agent à Djibouti annoncent au contraire que la mission vient, dans les meilleures conditions, de se mettre en route pour le Harrar.

La question de Fashoda

Le Conseil des ministres s'est occupé nécessairement de l'affaire de Fashoda ; mais le compte-rendu de cette discussion est pas quelle décision de principe a pu être prise.

Il est à présumer que la position de la mission à Fashoda, tant qu'elle jugera intenable, le commandant Marchand reçoive au Caire des instructions pour laisser le commandant égyptien reprendre possession des bâtiments de l'ancienne mondirieh de Fashoda.

Quant aux conditions dans lesquelles cette mesure serait exécutée, elles ne peuvent être indiquées actuellement, car elles dépendent forcément de décisions ultérieures.

Prise de possession

M. Lockroy a remis ce matin à M. de Freycinet la direction des services du département de la guerre.

Ce matin, M. Trouillot a présenté à M. Guillain les directeurs de service du ministère des colonies et a fait la remise du service au nouveau ministre.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon

La gauche démocratique

Le bureau de la gauche démocratique s'est réuni aujourd'hui à un échange de vues sur la situation.

De la discussion qui s'est produite, il résulte que le groupe espère que la déclaration ministérielle sera conçue en termes tels qu'il pourra accorder ses votes à un cabinet qui comprend du reste des représentants de sa politique.

Le groupe se réunira demain avant la séance.

Le groupe radical socialiste

Le groupe radical socialiste réuni cet après-midi au Palais-Bourbon, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe radical socialiste partisan d'une politique loyale et franche de défense républicaine, ne trouvant pas dans la composition du ministère les garanties dont il avait besoin sur ce point, déclare qu'il ne peut d'ores et déjà lui donner sa confiance et qu'il l'attend à ses actes. »

Le groupe se réunira de nouveau demain avant la séance.

Les interpellations sur Fashoda

Paris, 3 novembre. — Il est à prévoir que les deux interpellations relatives à l'affaire de Fashoda, déposées, sous le précédent cabinet, par MM. Brunet et de Mun, seront reprises demain par leurs auteurs.

On croit que la discussion en sera fixée à un jour prochain. M. d'Estournelles doit intervenir dans ce débat.

Dans les milieux politiques, l'impression est que l'abandon de Fashoda peut être considéré comme résolu en principe. On croit que le Conseil des ministres de ce matin a déjà étudié les voies et moyens d'opérer cet abandon sans trop de froissements pour l'amour-propre national et sans trop de dommage pour nos intérêts.

La Cour de cassation

M. Gerville-Réache, député, déposera, après la déclaration du gouvernement, la proposition de loi suivante, pour laquelle il demandera l'urgence :

Article 1er. — L'article 444, paragraphe 3 du Code d'instruction criminelle est abrogé.

« La Cour de cassation, *toutes chambres réunies* sera saisie par son procureur général, en vertu de l'ordre exprès que le ministre de la justice aura donné, soit d'office, soit sur la réclamation des parties, indiquant un des trois premiers cas. »

Art. 2. — La présente loi est applicable aux procédures de revision commencées ou en cours devant la chambre criminelle de la Cour de cassation au moment de sa promulgation.

Le nouveau ministère

Le *Journal Officiel* a publié hier matin les décrets de nomination des membres du cabinet Dupuy.

Il publie également un décret détachant l'administration des cultes du ministère de la justice, et la rattachant au ministère de l'intérieur.

Nominations Militaires

Paris, 3 novembre. — Nous croyons savoir que dans le prochain conseil des ministres, le président de la République signera les promotions de trois généraux de brigade, au grade de général de division et d'un certain nombre de colonels au grade de général de brigade.

Les généraux Brunet, chef de cabinet du ministère de la guerre, d'Azemar et Langlois Hippolyte, commandant de l'Ecole de guerre, seront vraisemblablement les trois nouveaux divisionnaires.

Le général Brunet serait en outre nommé inspecteur-général permanent des côtes, en remplacement du général Gastine, décédé.

On attendait cette nomination, le général Brunet serait nommé provisoirement gouverneur de Nice.

Les quêtes dans les églises

Paris, 3 novembre. — On se souvient du bruit qui a été fait dans la presse, au sujet de la consultation demandée au Conseil d'Etat par le ministre de l'intérieur sur la question de savoir si les Conseils de Fabrique avaient le droit de quêter dans les églises. A ce sujet, *l'Autorité* annonçait ce matin que le Conseil d'Etat avait retiré de son « ordre du jour » la délibération à prendre sur ledit avis.

Après enquête faite par nous au Conseil d'Etat, nous sommes en mesure de dire tout d'abord, qu'on réalité et à proprement parler il n'y a pas eu d'avis émis par le Conseil d'Etat.

Le prétendu avis publié par divers journaux n'était qu'un travail préparatoire fait sur la question soumise au Conseil par la section compétente, en suite du rapport créé opposé par le conseiller rapporteur. Pour qu'il y eût en réalité avis, il fallait une délibération de l'assemblée générale, laquelle n'est, d'ailleurs, aucunement engagée par les conclusions de la section compétente qui était, dans l'espèce, la section de l'intérieur.

Quant à la question de savoir si la délibération prise par l'assemblée générale a été comme l'affirme l'*Autorité*, rayée de « l'ordre du jour » du Conseil, aucune réponse décisive ne nous a été donnée. — Nous pouvons toutefois affirmer que rien n'autorise à penser qu'une décision ait été prise dans le sens ci-dessus indiqué.

M. Doumer et les Anciens élèves de l'Ecole coloniale

Paris, 3 novembre. — M. Doumer, gouverneur-général de l'Indo-Chine, a présidé ce soir le 24e dîner des Anciens élèves de l'Ecole coloniale. A l'issue de cette réunion, M. Doumer a prononcé une allocution dans laquelle il a insisté sur le rôle que l'Ecole Coloniale est appelée à jouer dans l'administration des colonies. Il se propose de faire une conférence à l'Ecole Coloniale jeudi prochain.

DISPARITION D'un GARÇON DE RECETTES

Paris, 3 novembre. — Un garçon de recettes, appartenant à une importante maison de céramique du quartier de la Porte-Saint-Martin, vient de disparaître avec le produit des sommes qu'il avait été chargé d'encaisser. Jusqu'à ce jour, cette affaire reste mystérieuse, les résultats de notre enquête :

Il y a 48 mois environ, le Comptoir céramique, 12, rue Martel, prenait à son service M. Louis Jamart, âgé d'une quarantaine d'années, et le chargeait du service de recettes. Les renseignements recueillis sur lui étaient assez bons pour qu'on lui confiât le recouvrement d'importantes sommes. Il y a deux mois, par exemple, Jamart encaissa, pour le compte de cette maison de près de 300.000 francs qu'il rapporta le soir même rue Martel.

M. Jamart habitait avec sa femme et ses trois enfants : Edmond, âgé de quinze ans, Henri, âgé de huit ans, et Jeanne, de cinq ans, un modeste logement situé dans la rue Belanos, 148, faubourg Saint-Denis. Sa mère, Mme Jamart, habite au numéro 178 de la même rue. Les deux ménages se fréquentaient très assidûment.

Dimanche soir, M. Jamart, dînant chez sa mère, fit après le repas une partie de cartes avec elle et rentra chez lui se coucher, après avoir recommandé à son fils aîné d'être levé le lendemain de très bonne heure, ajoutant qu'ils iraient tous deux à la pêche.

Lundi matin, le père et le fils partirent ensemble. Le père était vêtu d'un pardessus mastic, d'un veston noir et d'un pantalon gris. Il était coiffé d'un chapeau de feutre mou. En quittant son logement, il s'assura que le poche extérieure de son veston contenait quelque chose solidement, car, dit-il, il y logerait son portefeuille, ayant dans la journée d'importants recouvrements à faire. Après sa partie de pêche, il arriva au Comptoir céramique à dix heures, y prit pour 35.000 francs de traites dont il était affectant l'encaissement et s'en alla.

Le soir, il ne rentra pas chez lui, ni rue Martel. Ses directeurs inquiets vinrent trouvé Madame Jamart et commencèrent une enquête. Se défier de leur employé, et le croire en faute, ils ne le pensèrent pas un seul instant.

Il devait, dirent-ils, avoir été victime d'une agression ou d'un accident. La trace de Jamart fut retrouvée à minuit même le quart au Bon Marché où il s'était rendu pour faire un nouvement. A quatre heures, il a été vu 60, rue des Archives, où il avait présenté une facture. A partir de ce moment-là on perd sa trace.

Mme Jamart se présenta à l'assistance publique et à la Morgue, plusieurs fois, pour y rechercher son mari. Toutes les recherches sont vaines, et l'on commençait à désespérer, quand, vers trois heures de l'après-midi, un cocher de fiacre arrive 148, faubourg Saint-Denis, et demanda à voir madame Jamart.

— Elle est absente, lui dit la concierge.

— Vous lui remettrez alors, à son retour, la lettre suivante, en lui présentant mes excuses pour ne pas l'avoir apportée plus tôt. Cette lettre m'a été remise par un monsieur que j'ai conduit aux courses, lundi dernier. Il a perdu beaucoup d'argent. Le soir, nous avons dîné ensemble dans un restaurant, non loin d'ici, et, de là, je l'ai conduit à la gare de l'Est. En partant il m'a donné 10 francs et cette lettre, que j'ai durant deux jours, oubliée dans ma poche. Le voilà.

La lettre fut remise à madame Jamart mère qui ne pensa pas à prendre le numéro de la voiture du cocher, Mme Jamart lui alors les lignes suivantes écrites au crayon :

Ma chère Maria.

Je suis un misérable. Je viens de perdre aux courses la plus grande partie de l'argent que j'avais été chargé d'encaisser. Je t'envoie trois mille francs pour l'adresser à mes enfants et je te recommande une traite que je n'ai pu toucher. Rends-la à la maison. Je pars à l'étranger. Je reviendrai dans quelques jours. Je t'embrasse.

Louis.

L'enveloppe contenait effectivement trois billets de 1.000 francs et une traite de 4.000 francs qui fut aussitôt remise par madame Jamart au Comptoir céramique.

Il est juste d'observer que l'écriture de la lettre non-moins reconnue par la famille Jamart n'est pas le moins du monde celle du disparu comme émanant de sa main.

Lancement d'un contre-torpilleur

Cherbourg, 3 novembre. — Le lancement du contre-torpilleur *La Hire* a eu lieu aujourd'hui. L'opération a nécessité quatre heures. Les ouvriers y assistaient ; la musique de l'infanterie de marine a joué la *Marseillaise*.

Le public était très nombreux.

Innovation intéressante, le torpilleur, le *La Hire* a été lancé, ayant sa mâture en place.

Suicide d'un officier de marine

Cherbourg, 3 novembre. — M. Dumont, capitaine de vaisseau en retraite, s'est suicidé hier soir, en tirant deux coups de revolver, à son domicile, rue Monlebello.

On ne sait à quel mobile le commandant a obéi. Plusieurs personnes l'avaient aperçu hier matin au cimetière, où il priait sur la tombe de sa femme.

M. Dumont était âgé de soixante-trois ans.

Il avait commandé, en dernier lieu, la frégate-école *Melpomène* et en précédent, des croiseurs-cuirassés de la flotte. Il était commandeur de la Légion d'honneur et avait été admis à la retraite en 1895.

Il laisse trois fils dont les deux plus jeunes sont aspirants de marine.

Terrible explosion dans une mine

Privas, le 3 novembre. — Un affreux accident vient de se produire dans une galerie des mines de Flachère.

Une cartouche de dynamité placée dans un trou de mine a fait explosion au moment où des ouvriers étaient occupés à leur travail.

Des trois ouvriers qui se trouvaient présents, un a été tué net, le second a reçu d'horribles blessures au ventre et dans le dos, et le troisième a la figure et le corps déchiquetés.

L'AFFAIRE DREYFUS

A la Cour de cassation

Paris, 3 novembre. — L'Agence Havas communique la note suivante aux journaux :

Plusieurs journaux ont indiqué que le serait passé dans la chambre du Conseil de la Cour de cassation, après la mise en délibéré de l'affaire Dreyfus. Nous tenons à démentir ces bruits que leurs auteurs, tant sur les incidents de la délibération que sur l'attitude de M. Ballot-Beaupré, qu'ils prêtent certaines magistrats, sont absolument inexacts.

Aucune parole n'a pu être entendue de dehors, puisque la salle des délibérations était surveillée et défendue à toutes les portes, et aucun huissier n'a pu être introduit. Les magistrats ont prêté le serment professionnel et le garder religieusement le secret des délibérations.

Malgré ces déclarations, s'appliquant aussi bien aux journaux qui ont indiqué que aux éditions parues, le *Matin* rapporte, avec une précision qui contraste singulièrement avec ce qu'ils ont de fausses les détails des prétendus travaux de la Cour. Les magistrats de la Chambre criminelle se sont occupés tout d'abord, d'après notre confrère, et avant de commencer l'enquête proprement dite, de rechercher si deux avaient avisé été obtenus de l'ex-capitaine Dreyfus, en 1895, au moment de la parade d'exécution à l'Ecole Militaire.

Les conseillers enquêteurs se sont donc posé ces trois questions.

Dreyfus a-t-il fait des aveux ?

Sous quelle forme les a-t-il faits ?

A quel moment précis ont-ils trouvé place ?

Les conseillers enquêteurs, dit notre confrère, ont volontairement laissé de côté les nombreux journaux qui ont pu être victimes d'erreurs, de reportage inconscient de bonne foi ou entraînés par une partialité passionnée. Ils n'en sont tenus aux témoignages des officiers mêmes à la cour